

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUËT**

Le premier juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Actualisation des tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour 2021.	Délibération n° 2020.07.01.035
--	---------------------------------------

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

Monsieur Theblin, maire adjoint en charge des finances rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune a instaurée le 29 juillet 2009 la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Le tarif actuellement en vigueur au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'élève à 21.1 € le m² pour l'année 2020.

Selon l'article L.23333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces tarifs peuvent être relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Ainsi, le taux de variation applicable aux tarifs TLPE en 2021 s'élève à +1.5% (source INSEE).

L'article L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que pour les communes de moins de 50 000 habitants, appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de 50 000 habitants et plus, le tarif applicable à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) peut être élevé à 21.40 €.

En vertu de l'article L.2333-6 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la réévaluation des tarifs applicables au titre de la TLPE au tarif maximal de 21.40 € pour une application au 1^{er} janvier 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Tarifs municipaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Dispositifs Publicitaires		Modulation	Tarif	
Type	Surface Totale		2020	2021
Dispositifs Publicitaires	Tarif municipal de référence		21.1	21.4
	moins de 50 m ²	Tarif de référence	21.1	21.4
	plus de 50 m ²	Tarif de référence x 2	42.2	42.80
Pré enseignes	Tarif municipal de référence		21.1	21.4
	moins de 1,5 m ²	Exonération	0	0
	entre 1,5 et 50 m ²	Tarif de référence	21.1	21.4
	plus de 50 m ²	Tarif de référence x 2	42.2	42.8

Membres en exercice : 29
Membres présents : 28
Absents excusés Représentés : 1
Absents : 0

Date convocation et affichage :
25 juin 2020

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- publication ou notification

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Thierry MORENO, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Michaël TURPIN, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal BARCENAS, Isabelle BESSIERES, Véronique HUC, Patrice RENARD, Bernard BARBASTE, Anne-Marie AGUADO, Jean-Luc GALY, Christine LAFON, Didier GALAUP, Catherine FOURNIER, Martine BALANSA, Françoise CHEURET, Antoine MIRANDA, Thierry GRANIER, Georges DENEUVILLE, Sylvie IZQUIERDO.

Étaient représentés (es) : Yohanna BAUDIN (pouvoir à Georges DENEUVILLE)

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 031-213102825-20200701-035-DE

2
Berger
Levrault

Enseignes	Tarif municipal de référence		ID : 031-213102825-20200701-035-DE	
	moins de 7 m ²	Exonération	0	0
	entre 7 et 12 m ²	50% du Tarif de référence	10.55	10.7
	entre 12 et 20 m ²	Tarif de référence	21.1	21.4
	entre 20 et 50 m ²	Tarif de référence x 2	42.2	42.8
	plus de 50 m ²	Tarif de référence x 4	84.4	85.6

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver la réévaluation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 au titre de la TLPE tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent l'actualisation des tarifs maximaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ

Maire,



Membres en exercice : 29
Membres présents : 28
Absents excusés Représentés : 1
Absents : 0

Date convocation et affichage :
25 juin 2020

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- publication ou notification

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Thierry MORENO, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Michaëli TURPIN, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal BARCENAS, Isabelle BESSIERES, Véronique HUC, Patrice RENARD, Bernard BARBASTE, Anne-Marie AGUADO, Jean-Luc GALY, Christine LAFON, Didier GALAUP, Catherine FOURNIER, Martine BALANSA, Françoise CHEURET, Antoine MIRANDA, Thierry GRANIER, Georges DENEUVILLE, Sylvie IZQUIERDO.

Étaient représentés (es) : Yohana BAUDIN (pouvoir à Georges DENEUVILLE)

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET